

**La féminisation
au gouvernement
de l'Ontario**



Service de traduction du gouvernement
Bureau des services communs
Secrétariat du Conseil de gestion



Une publication du Service de traduction du gouvernement

77, rue Grenville, 9^e étage
Toronto (Ontario) M5S 1B3

Téléphone : 416 327-2711
Télécopieur : 416 327-2753

Avril 2001
Version corrigée – août 2001
Version corrigée – juin 2002
Version corrigée – février 2003
Version corrigée – mai 2003
ISBN 0-7794-1240-0

Préface à la seconde édition

Beaucoup d'encre a coulé depuis la première édition de ce guide, *La féminisation des titres et du discours au gouvernement de l'Ontario*, publié en 1989 en collaboration avec la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario. Pourtant, la féminisation des titres et du discours demeure un sujet d'actualité qui touche quotidiennement ceux et celles qui rédigent ou traduisent les textes du gouvernement de l'Ontario.

À l'instar de l'édition originale, le présent document propose une orientation qui, reflétant les plus récentes tendances observées au Canada et au sein de la Francophonie, s'inscrit dans la foulée des initiatives fédérales et québécoises. Cet ouvrage se veut un outil complémentaire au guide de rédaction non sexiste *À juste titre*, publié en 1998 par la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario. Après avoir effectué une enquête sur les tendances actuelles en matière de féminisation des textes, et en consultation avec les ministères du gouvernement de l'Ontario, le Service de traduction du gouvernement a jugé opportun d'actualiser et de réviser le contenu de ce guide. Cette nouvelle édition vise donc à faire le point sur les tendances en matière de féminisation et à donner des recommandations générales. Cet ouvrage s'est également attaché à rendre plus claires les diverses techniques de rédaction, à donner davantage d'exemples et à fournir une liste de liens Internet.

Il importe de signaler que la question de la féminisation continue d'évoluer et que, pour cette raison, l'outil de travail que nous proposons offre des choix et des solutions non immuables. En revanche, il permet de contrer les stéréotypes sexistes, tant dans la terminologie des titres et fonctions que dans les tournures et les façons d'exprimer la réalité.

Le Service de traduction du gouvernement espère que cet ouvrage contribuera à rendre les femmes plus visibles dans les communications et souhaite aussi qu'il favorisera la qualité et la cohérence en matière de rédaction, de traduction et de terminologie au gouvernement de l'Ontario.

Nous vous encourageons à nous faire part de vos commentaires par l'intermédiaire du formulaire du site ONTERM (http://www.onterm.gov.on.ca/feedback_form_f.asp).

Table des matières

Historique de la question de la féminisation.....	1
Recommandations générales	4
Offres d’emploi, affichage, papier à en-tête, cartes professionnelles, appellations officielles au gouvernement de l’Ontario	7
Féminisation des titres et des substantifs	8
Stratégies de rédaction non sexiste	12
Conclusion.....	22
Annexe A - Quelques liens utiles.....	23
Annexe B - Liste de professions, de métiers, de titres et d’appellations de personnes	24
Bibliographie.....	41

Historique de la question de la féminisation

Au Canada, la loi fédérale de 1977 sur les droits et libertés de la personne a été l'instigatrice morale de la reconnaissance des droits des femmes. Les ramifications de cette loi se sont pratiquement étendues à tous les secteurs de l'activité humaine, y compris la langue.

Dans les années 70 et 80, les travaux linguistiques ont tout d'abord porté sur la féminisation des titres. Nous avons franchi un grand pas au Canada français grâce à l'esprit avant-gardiste des intervenants et intervenantes des milieux gouvernementaux. Leur démarche n'a pas tardé à révéler les lacunes du discours. Désormais, il fallait entreprendre la réforme des habitudes langagières.

Nous devons à Emploi et Immigration Canada les premiers travaux importants de féminisation des appellations d'emploi au Canada. Ils remontent à 1978.

En 1981, la *Classification canadienne descriptive des professions* est complètement féminisée. En 1982, le Conseil du Trésor donne des instructions précises aux ministères et organismes fédéraux afin qu'ils éliminent les stéréotypes sexistes de leurs communications. Les lignes directrices sont contenues dans le *Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor*, chapitre 484.

En 1983, le Bureau des traductions du gouvernement fédéral publie ses lignes directrices sur la féminisation dans *L'Actualité terminologique* (« La désignation des emplois au féminin », voir Bibliographie, n° 22). En 1984, c'est au tour du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme de publier son guide sur la féminisation des titres et du discours (*Vers un langage non sexiste*, voir Bibliographie, n° 3).

Le Québec a joué un rôle précurseur en ce qui concerne le débat sur la féminisation. Ainsi, depuis les années 60, la Société Radio-Canada préconise la féminisation des titres. En 1979, le gouvernement du Québec publie un décret sur la féminisation dans la *Gazette officielle du Québec*. Puis en 1991, l'Office de la langue française prend position sur l'utilisation des titres féminins, et publie l'ouvrage *Au féminin : guide de féminisation des titres de fonction et des textes* (Bibliographie, n° 24).

« Nul n'ignore que l'intervention officielle de l'État au Québec a devancé de cinq ans celle du gouvernement français et que l'implantation de titres féminins y progresse plus rapidement qu'en France... Il convient de souligner, enfin, que le débat n'a pas donné lieu, au Québec, à des attaques méprisantes ou sarcastiques comme c'est le cas en France... » (« Les titres féminins », voir Bibliographie, n° 10).

Durant les dernières années, plusieurs linguistes ont fait preuve d'audace en proposant divers néologismes pour éliminer le sexisme linguistique. C'est ainsi que sont nés des termes tels que

« madelle » et « illes », contraction des pronoms « ils » et « elles » proposés en 1996 par Céline Labrosse (*Pour une grammaire non sexiste*, Bibliographie, n° 19), ou encore le terme « professionnèle », adopté en 1998 par la Fédération des professionnèles [sic], affiliée à la Confédération des syndicats nationaux. Ces tentatives, bien que louables, sont demeurées infructueuses; les nouveaux termes proposés ne s'étant pas implantés dans l'usage.

Pour sa part, Robert Dubuc signale que « si les résistances psychologiques sont encore très sensibles dans bien des secteurs de l'opinion, il reste qu'au cours des dernières années le féminin a marqué des points » (« La féminisation des titres », voir Bibliographie, n° 9).

En Belgique, le Gouvernement de la Communauté française de Belgique s'est montré acquis à la féminisation. Dans un arrêté en date du 13 décembre 1993, il recommande de féminiser les noms de métier, fonction, grade et titre et de veiller « à éliminer les formulations sexistes et à assurer au mieux la visibilité des femmes » (voir Bibliographie, n° 1), faisant ainsi écho aux recommandations générales du Conseil supérieur de la langue française.

En France, la position de l'Académie française est plutôt conservatrice. Ainsi dans sa déclaration du 14 juin 1984, elle énonce : « Il convient en effet de rappeler qu'en français comme dans les autres langues indo-européennes aucun rapport d'équivalence n'existe entre le genre grammatical et le genre naturel. [...] Le genre dit couramment masculin est le genre non marqué, qu'on peut appeler aussi extensif en ce sens qu'il a capacité à représenter à lui seul les éléments relevant de l'un et l'autre genre. » L'Académie française conclut que « les emplois du genre grammatical constituent un réseau complexe où la désignation contrastée des sexes ne joue qu'un rôle mineur » et qu'il est préférable de laisser à l'usage le soin de modifier ces règles (voir Bibliographie, n° 12).

Néanmoins, le gouvernement français a récemment entrepris plusieurs initiatives en matière de féminisation. Ainsi, en mars 1998, le Premier ministre publie une circulaire pour encourager la féminisation des appellations professionnelles et demande spécifiquement aux administrations « de recourir aux appellations féminines pour les noms de métier, de fonction, de grade ou de titre dès lors qu'il s'agit de termes dont le féminin est par ailleurs d'usage courant ». À la demande du Premier ministre, une commission générale de terminologie et de néologie est créée pour étudier la question. En octobre 1998, la commission présente un *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, qui conclut qu'il n'y a pas d'obstacle de principe à la féminisation des noms de métiers, mais estime que les désignations des statuts de la fonction publique ne doivent pas être féminisées et que les textes réglementaires doivent respecter strictement la règle de neutralité des fonctions (voir Bibliographie, n° 13).

Plus récemment, en 1999, l'Institut National de la Langue Française publie un guide intitulé *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, dont le lexique en ligne est disponible sur le site de l'INaLF (Bibliographie, n° 14).

Ces initiatives illustrent bien aujourd'hui en France, l'accélération du processus de féminisation, non seulement dans les administrations, mais aussi dans la langue courante. Ainsi, les formules

telles que « Madame la ministre » s'emploient de plus en plus et le féminin de « ministre » est dorénavant attesté dans *Le Nouveau Petit Robert* (voir Bibliographie, n° 20).

En Ontario, les besoins de féminisation sont réels et présents comme partout ailleurs. En outre, le mouvement, amorcé depuis déjà plusieurs années, semble s'implanter dans l'usage. Il convient maintenant de faire le point et de trouver le juste équilibre entre les positions extrêmes sans hésiter à innover, à l'instar des gouvernements fédéral et québécois.

En fait, après les efforts entrepris tout au long des années 1990 pour combattre le sexisme linguistique et féminiser les textes, cette cause semble désormais acquise. La tendance actuelle est désormais de privilégier un discours inclusif, qui s'adresse aux femmes autant qu'aux hommes, tout en conservant un style fluide.

Recommandations générales

L'Office de la langue française, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, le Bureau de la traduction et le Conseil de la langue française sont dorénavant acquis à la féminisation des titres. Cependant, s'il est vrai que la féminisation des titres semble maintenant généralisée au Canada et dans d'autres pays francophones, la féminisation du discours se heurte, malgré tous les efforts de bonne volonté, à une embûche de taille, soit la lourdeur des textes où les formes masculine et féminine sont répétées de façon systématique. Bien que de nombreuses techniques permettent de contourner ces lourdeurs, force est de constater que la féminisation systématique des textes informatifs est l'exception plutôt que la norme. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les écrits d'organismes qui font figure de proue, tant au Québec que dans l'ensemble du Canada, dans des domaines aussi variés que le journalisme, la traduction, la promotion du français et la défense des intérêts des femmes.

Au-delà des théories sur le sexisme du langage, ceux et celles qui utilisent quotidiennement la langue française comme outil de travail se retrouvent souvent devant un dilemme concret : rédiger un texte absolument dépourvu de sexisme mais truffé de lourdeurs ou produire un document qui, bien que fluide, fait entorse au principe de la féminisation mis de l'avant depuis déjà plusieurs années.

C'est dans l'optique de ce problème que nous avons formulé, en consultation avec les divers ministères, quelques recommandations simples qui offrent une orientation claire sur la façon de rédiger des textes dont le style demeure naturel sans dissimuler pour autant les femmes.

1. Mettre en œuvre les stratégies de rédaction non sexiste suggérées dans le présent guide. Cette liste de stratégies n'est pas exhaustive mais s'avère un outil de base fort utile. (Voir pages 12 à 22.)

2. Privilégier l'usage de génériques et de tournures neutres ou reformuler la phrase. Ces techniques permettent de rédiger des textes élégants qui ne sont pas interrompus de façon constante par la répétition des formes masculine et féminine des substantifs et des adjectifs.

3. Respecter les consignes du client quant à la féminisation. En matière de féminisation, chaque ministère, chaque organisme, chaque société émet ses propres consignes, qui peuvent varier selon la nature du texte. Il importe de se faire confirmer ces consignes et de les appliquer dans la traduction et la rédaction des textes.

4. Éviter de recourir à une note explicative en début de texte qui affirme que la forme masculine non marquée désigne aussi bien les femmes que les hommes. On peut néanmoins utiliser une note de ce genre quand des contraintes bien particulières justifient son emploi (par exemple, contraintes d'espace ou citations).

5. Faire preuve de jugement. Il arrive que les stratégies de rédaction ne parviennent pas à rendre une phrase non sexiste sans le recours aux doublets des formes masculine et féminine. L'usage de ces doublets ne doit cependant pas entraver la lisibilité des textes ni leur intelligibilité. Dans cet ordre d'idées, un texte d'une ou de deux pages marqué d'un, de deux, voire de trois doublets, ne saurait être accusé d'être lourd. Cependant, de tels doublets répétés continuellement tout au long d'un texte nuisent à sa lecture et vont à l'encontre de son objectif premier, celui de communiquer un message de façon efficace. Nous recommandons donc de faire la juste part des choses et de ne pas sacrifier l'intelligibilité d'un texte sur l'autel de la féminisation. Il importe également de faire preuve de cohérence au sein d'un même texte; si l'on choisit de le féminiser, il importe de le faire du premier au dernier paragraphe.

Toutefois, certains textes ne peuvent absolument pas être soustraits aux exigences de la féminisation. Il en va ainsi pour les textes s'adressant directement au lecteur ou à la lectrice, telles les lettres et les notes de service ainsi que les offres d'emploi, dans lesquelles le gouvernement doit faire preuve d'équité (voir aussi p. 7, les offres d'emploi).

6. Dans les énumérations constituées de substantifs des deux genres, suivre la règle d'accord au masculin des participes passés et des adjectifs. La règle qui veut que le masculin l'emporte sur le féminin semble être de plus en plus contestée. Plusieurs linguistes défendent en effet l'accord du participe passé ou de l'adjectif avec le nom le plus rapproché. Dans *Le bon usage*, Maurice Grevisse souligne que cet accord par proximité témoigne de la résurgence d'une ancienne règle utilisée au XVII^e siècle, notamment par les grands auteurs que sont Racine, La Bruyère, Corneille et Vaugelas. Dans le contexte de la féminisation des textes, cette règle refait surface et semble marquer des points : la Fédération des professionnelles [sic], affiliée à la Confédération des syndicats nationaux, a adopté cette règle, tout comme le Conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal qui sanctionne « l'accord en genre et en nombre des adjectifs et des participes passés épithètes avec le nom le plus proche » (*Guide de féminisation*, Bibliographie, n^o 30). Elle est toutefois controversée et n'a pas encore fait l'objet de recommandations officielles. Nous recommandons donc pour l'instant de suivre la règle d'accord au masculin, comme le fait le Bureau de la traduction du gouvernement fédéral (*Le guide du rédacteur*, Bibliographie, n^o 7).

7. Privilégier le titre « Madame », qui s'applique aux femmes mariées ou non, et ne recourir au titre « Mademoiselle » que si l'intéressée est une jeune fille ou encore si elle y tient. Lorsqu'on répond à une lettre dans laquelle l'auteure mentionne son état civil, on reprend la même mention, par souci de courtoisie. Le titre « Madame » s'applique à toute femme adulte, mariée ou non. « Mademoiselle » est réservé aux adolescentes. Quant à la forme proposée « Madelle », elle ne s'est pas implantée puisque le mot « Madame » l'a supplantée. Ainsi, « Miss », « Mrs » et « Ms. » se rendent par « Madame », les seules exceptions étant lorsque « Miss » s'applique à une adolescente ou qu'il faut reprendre l'état civil déjà mentionné par l'expéditrice. En l'absence de mention et si l'on ignore le sexe du destinataire, on emploie « Monsieur ou Madame » dans l'appel et la salutation. L'adresse porte également les mots « Monsieur ou Madame » suivis du nom de famille.
Exemple : Monsieur ou Madame Thivierge, 2099, avenue Larose, Scarborough (Ontario).

8. Féminiser les titres de poste, sauf si l'intéressée a choisi de conserver l'appellation masculine. Rappelons qu'il appartient à la titulaire du poste de préciser si elle désire ou non féminiser son titre. Le personnel féminin du gouvernement de l'Ontario devrait toutefois tenir compte de la tendance générale qui favorise dorénavant la féminisation des appellations d'emploi.

9. Proscrire le recours aux parenthèses, aux traits obliques, aux traits d'union ou aux crochets pour introduire la forme féminine, sauf quand il faut respecter des contraintes d'espace, comme dans les formulaires, tableaux et banques de données. Ces signes typographiques ont le double désavantage de nuire à la lecture d'un texte et de mettre les femmes « entre parenthèses », ils sont à proscrire dans la rédaction des textes. Néanmoins, les formulaires, tableaux et banques de données, où l'espace est généralement limité, posent un problème particulier (voir aussi les offres d'emploi p. 7). Il est donc admis de recourir à ces artifices typographiques, quand il existe des contraintes d'espace très strictes et qu'il n'est pas possible d'utiliser des tournures neutres, de réduire la taille des caractères, de modifier la mise en page ou d'inscrire au long les formes masculine et féminine.

10. Reproduire fidèlement et sans les féminiser les citations tirées des lois et des documents juridiques. En effet, si on cite un document, il faut le faire dans un souci d'exactitude et donc ne pas féminiser le contenu, peu importe la nature du texte cité. Rappelons que les textes de lois et de règlements ne sont généralement pas féminisés.

11. Conserver la forme masculine des termes tels que « employeur », « fournisseur » et « client » s'ils ne désignent pas une personne déterminée. Ainsi lorsque le gouvernement publie un appel d'offres à l'intention des fournisseurs de services, c'est aux entreprises qu'il s'adresse et non aux personnes. Il en va de même avec l'utilisation des termes « employeur » et « client », quand ils désignent des entreprises ou organismes et non des personnes.

12. Reproduire fidèlement et sans les féminiser, si elles ne le sont pas, les appellations officielles. Il revient aux organismes intéressés d'établir leurs appellations officielles et leur choix doit être respecté. Pour les appellations officielles du gouvernement de l'Ontario, le site Web ONTERM (<http://www.onterm.gov.on.ca>) fournit une liste de plus de 17 000 appellations officielles.

Offres d'emploi, affichage, papier à en-tête, cartes professionnelles et appellations officielles au gouvernement de l'Ontario

Offres d'emploi

Dans le corps du texte des offres d'emploi, un style neutre doit être utilisé. Exemples : le ministère recherche une personne bilingue, le service recherche des personnes ayant un sens de l'organisation.

Néanmoins, il est admis de faire paraître les titres d'annonces de façon abrégée, étant donné l'usage établi depuis de nombreuses années dans les journaux *Job Mart* et *Topical*. Exemples : superviseur(e); travailleur(euse) social(e); agent(e) de probation et de libération conditionnelle.

Affichage, papier à en-tête et cartes professionnelles

Dans le cas des titres de poste suivis ou précédés du nom du ou de la titulaire de poste, on utilise la forme masculine ou féminine, selon le cas.

Exemples :

Claire Robert

Directrice des communications

Louis Martin

Sous-ministre adjoint

Division des services ministériels

Par contre, il est évident qu'il ne serait ni pratique, ni économique, d'appliquer le féminin ou le masculin aux titres de poste faisant partie du nom d'une entité administrative, selon que ces postes sont occupés par une femme ou par un homme. C'est donc le masculin, désignant ici le genre non marqué, qui est utilisé dans ce contexte où le titre de poste est envisagé sous l'angle des fonctions du poste et non du sexe de la personne.

Exemples : Bureau du ministre, Bureau de l'adjoint parlementaire au premier ministre, Bureau des conseillers des travailleurs.

Appellations officielles

Le Service de traduction du gouvernement de l'Ontario, dont le mandat est d'assurer l'établissement des appellations officielles en français, utilise généralement le masculin neutre pour former ces appellations, telles que titres de programmes, de politiques, de bureaux, ou noms d'unités administratives, afin de les rendre concises et faciles à utiliser.

Là encore, le masculin neutre est utilisé selon l'usage courant, pour désigner l'ensemble des personnes ou une personne indéterminée.

Exemples : Programme d'aide aux employés, Comité interministériel des coordonnateurs des services en français.

Cependant, dans certains domaines, tels que l'éducation, la condition féminine, les conditions de travail, ou encore les soins infirmiers, la féminisation des textes est d'usage courant. Les appellations officielles dans ces domaines reflètent donc cet usage. Dans les cas où les personnes concernées sont presque exclusivement des femmes, le féminin a la même valeur que le masculin neutre.

Exemples : Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), Bureau de la ministre déléguée à la Condition féminine, Journée internationale des infirmières.

D'autre part, quand certains bureaux ou clients souhaitent féminiser leurs appellations, il faut bien entendu respecter ce choix (voir règle 3, p. 4). Exemple : Bureau de la lieutenant-gouverneure de l'Ontario.

Les titres de poste, quant à eux, sont créés au féminin et au masculin. La règle générale est de féminiser les titres de poste des femmes; néanmoins, il peut arriver que certaines femmes préfèrent utiliser leur titre de poste à la forme masculine (ce qui est rare au Canada). Il faut bien sûr respecter ce choix individuel.

Féminisation des titres et des substantifs

La question de la féminisation des titres est présente dès le début du siècle dernier, comme le mentionne M^{me} Henriette Dupuis dans l'introduction de son article portant sur les titres féminins (« Problématique de la féminisation des titres », voir Bibliographie, n^o 11).

Il y a actuellement deux courants de pensée relatifs à l'emploi des titres au féminin.

D'un côté, il y a ceux et celles qui préconisent le masculin comme genre neutre. Selon eux, le titre n'a rien à voir avec le sexe.

Exemples :

Madame le docteur Louise Thériault

Une sentinelle (Il s'agit bien d'un homme.)

M^{me} Dubuc est licencié en philologie romane. (Il s'agit du titre reçu en fonction de ses études.)

En outre, un titre commun aux deux sexes témoigne de leur égalité. On préfère ainsi maintenir le statu quo et laisser la langue à son évolution naturelle.

De l'autre côté, il y a ceux et celles qui croient, au contraire, que ce « neutre » formel constitue la reconnaissance implicite de la « supériorité du mâle, dont le masculin est l'expression grammaticale » (« Les titres féminins », voir Bibliographie, n^o 10).

Donc, le féminin souligne la présence des femmes dans tous les secteurs d'activité.

À quand remonte l'idée de l'emploi du titre masculin pour désigner les deux genres? Il semble que cette idée se soit imposée au cours des années 60 dans les cas où la forme féminine était inexistante, afin d'éviter de faire une distinction entre le travail masculin et le travail féminin. Quoiqu'il en soit, les barrières psychologiques tombent graduellement et la féminisation progresse. L'attitude interventionniste des gouvernements fédéral et provinciaux permet de combler les lacunes que la langue accusait jusqu'alors.

Comment féminiser les titres?

De façon générale, utiliser les formes féminines déjà admises et attestées par les dictionnaires généraux. Utiliser les termes épïcènes, c'est-à-dire qui s'écrivent de la même manière au masculin et au féminin, avec un article féminin (par exemple : une chef, une ministre, une commis). Pour les titres composés, féminiser les adjectifs et participes qui s'y rapportent (par exemple : secrétaire adjointe, ministre déléguée à la Condition féminine).

Règle à suivre en cas de doute sur une forme féminine : consulter d'abord la liste de professions, de métiers, de titres et d'appellations de personnes (Annexe B, p. 24 à 40). En complément, vous pouvez consulter la liste que donne *Le français au bureau* (p. 429 à 449) et ensuite la *Classification nationale des professions*. Si les termes ne figurent pas dans ces listes, suivre les règles de féminisation ci-dessous. Noter que ces règles suivent celles de l'OLF et correspondent généralement à celles du *Guide du rédacteur* du gouvernement fédéral (p. 208 à 212). Pour plus de détails sur ces règles, on peut consulter l'ouvrage de l'OLF, *Au féminin : guide de féminisation des titres de fonction et des textes* (Bibliographie, n° 24).

Les règles générales de féminisation se résument comme suit :

1. Noms terminés en -e

La plupart de ces noms sont épïcènes et dans ce cas le féminin est marqué par l'article.
Exemples : une architecte, la comptable, une garde.

Cependant, certains noms terminés en -e ont un féminin en -esse attesté (voir Annexe B).
Exemples : mairesse, maîtresse de poste. Pour le féminin de maître, voir aussi le point 8 ci-dessous.

2. Noms terminés en -é

On ajoute un -e.
Exemples : députée, associée, chargée de projet.

3. Noms terminés en -is

On ajoute un -e. Exemple : marquise. Exception : une commis.

4. Noms terminés par -l

On ajoute un -e (exemples : générale, consule) et dans certains cas, on double le -l (exemples : colonelle, industrielle). Exception : conseil (exemples : un conseil, un économiste-conseil).

5. Noms terminés en -n

On ajoute un -e (exemple : écrivaine) et dans certains cas, on double le -n (exemples : chirurgienne, informaticienne). Exceptions : un témoin, un mannequin, un marin, un médecin.

6. Noms terminés en -r

- Les noms terminés en -er et -ier font -ère et -ière .
Exemples : bouchère, plombière, greffière.
- Les noms terminés en -eur prennent diverses formes, la forme la plus régulière étant -euse.
Exemples : danseuse, chercheuse.

Étant donné la connotation péjorative accordée à certaines formes en -euse, l'OLF a recommandé la forme en -eure pour plusieurs termes tels que : ingénieure, gouverneure, professeure, assureure, réviseure, superviseure et procureure. Ces formes sont désormais entrées dans l'usage au Canada.

Il existe également quelques exceptions en -ice : ambassadrice et impératrice, et en -esse : (dans le domaine du droit) acquéresse, demanderesse, défenderesse.

- Les noms terminés en -teur forment régulièrement leur féminin en -teuse ou en -trice.
Exemples : chanteuse, animatrice, directrice.
Exceptions : auteure, docteure (voir point 8), sculpteure (autre forme possible de sculptrice).

7. Noms terminés en -t ou -d

On ajoute un -e. Exemples : experte, consultante, marchande
Exceptions : un matelot, un camelot, un substitut.

Les noms terminés en -at font -ate. Exemples : avocate, magistrate, soldate.
De même, les noms terminés en -ant et -ent font -ante et -ente. Exemples : sergente, commandante.

Les noms terminés en -et font -ette. Exemple : cadette. Exception : préfète.

8. « Docteur » et « maître »

Le titre « docteur » fait au féminin « docteure ».
Si on utilise ce terme pour désigner un ou une titulaire d'un diplôme de troisième cycle, il importe de préciser la discipline du doctorat.
Exemples :
Elle est docteure ès lettres.
Micheline est docteure en droit.

En français, les titres « docteur » et « docteure » sont réservés aux titulaires d'un doctorat en médecine, en dentisterie ou en médecine vétérinaire et s'abrègent respectivement par D^f et D^{re} uniquement s'ils précèdent le patronyme.

Le substantif « maître » est un cas particulier. Au féminin il fait parfois « maîtresse », parfois « maître ». S'il désigne une avocate ou une notaire, il conserve la même forme au féminin.

Ainsi, on écrit :

Je consulterai maître Jeanne Dumont à ce sujet.
Je vous prie d'agréer, chère Maître, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Toutefois, « maître » entre dans la composition de nombreuses appellations d'emploi où il est irrégulièrement féminisé par « maîtresse » ou « maîtresse » (voir exemples p. 33).

On dit notamment :

« maître bouchère » mais « maîtresse draveuse »,
« maîtresse de cérémonie » mais « maître d'hôtel ».

Stratégies de rédaction non sexiste

Il faut substituer aux tournures sexistes et aux tournures lourdes des expressions, périphrases ou raccourcis qui font justice aux femmes lorsqu'elles sont concernées. Il ne s'agit pas de changer la grammaire mais d'éviter les représentations inégalitaires des femmes et des hommes dans nos habitudes langagières. Par ailleurs, la rédaction doit répondre aux principes de clarté et d'harmonie. À cet égard, se reporter à la recommandation générale n° 5.

Nous proposons ici quelques stratégies de rédaction, regroupées sous quatre catégories : la non-discrimination, la qualité du style, les problèmes d'accord et les contraintes d'espace. On pourra, selon le besoin, se référer à l'une ou l'autre de ces catégories qui correspondent à des besoins de communication différents et souvent complémentaires.

1) Pour éviter la discrimination

- **Répéter le nom, titre ou pronom. Pour les noms épicènes (qui peuvent désigner un homme ou une femme), répéter l'article qui précède le substantif, ou répéter le pronom (voir exemples ci-dessous). On peut également recourir aux doublets, bien que cette solution crée des phrases un peu lourdes.**

<p>Plutôt que :</p> <p>Le fonctionnaire doit effectuer son travail du mieux qu'il le peut.</p> <p>La bibliothécaire doit servir le personnel de son ministère.</p> <p>Le diplôme sera décerné à ceux qui ont réussi l'examen.</p>	<p>Écrire :</p> <p>Le ou la fonctionnaire doit effectuer son travail du mieux qu'il le peut.</p> <p>Le fonctionnaire ou la fonctionnaire doit effectuer son travail du mieux qu'il le peut.</p> <p>Le ou la bibliothécaire doit servir le personnel de son ministère.</p> <p>Le bibliothécaire ou la bibliothécaire doit servir le personnel de son ministère.</p> <p>Le diplôme sera décerné à ceux et à celles qui ont réussi l'examen.</p>
--	--

- **Répéter la forme plurielle si le masculin et le féminin n’ont pas la même forme. Dans ce cas, il vaut mieux recourir aux doublets, en répétant l’article, l’adjectif possessif ou démonstratif ou encore l’adjectif indéfini qui précède le substantif.**

<p>Plutôt que :</p> <p>Cette politique s’adresse à l’ensemble des travailleurs de l’usine.</p> <p>Les demandes de ceux qui postulent un emploi à la fonction publique sont étudiées attentivement.</p> <p>Certaines opératrices ont été invitées à participer à la réunion.</p> <p>La plupart des organismes de défense des immigrants ont insisté sur l’importance de ce programme.</p> <p>Cette politique vise essentiellement les nouveaux arrivants qui demandent la nationalité canadienne.</p> <p>La superviseure a communiqué à tous ses employés permanents un avis important.</p> <p><i>Nota : Ne pas répéter l’article et l’adjectif si le sens en souffre.</i></p> <p>Les trois premiers candidats et les trois premières candidates passeront l’entrevue lundi. [Combien y aura-t-il d’entrevues? Trois ou six?]</p>	<p>Écrire :</p> <p>Cette politique s’adresse à l’ensemble des travailleurs et des travailleuses de l’usine.</p> <p>Les demandes de ceux et celles qui postulent un emploi à la fonction publique sont étudiées attentivement.</p> <p>Certaines opératrices et certains opérateurs ont été invités à participer à la réunion.</p> <p>La plupart des organismes de défense des immigrants et des immigrantes ont insisté sur l’importance de ce programme.</p> <p>Cette politique vise essentiellement les nouveaux arrivants et les nouvelles arrivantes qui demandent la nationalité canadienne.</p> <p>La superviseure a communiqué à toutes ses employées et tous ses employés permanents un avis important.</p> <p>Les trois premiers candidats et candidates passeront l’entrevue lundi.</p>
---	---

- Favoriser l'usage de pronoms relatifs épiciques.

<p>Plutôt que :</p> <p>Remettre cette lettre à l'analyste auquel elle est adressée.</p> <p>Le dossier de l'étudiant ou de l'étudiante pour lequel la demande de prêt a été faite est au secrétariat.</p> <p>Les médecins visés par ce rapport feront l'objet d'une réprimande.</p>	<p>Écrire :</p> <p>Remettre cette lettre à l'analyste à qui elle est adressée.</p> <p>Le dossier de l'étudiant ou de l'étudiante pour qui la demande de prêt a été faite est au secrétariat.</p> <p>Les médecins dont il est question dans ce rapport feront l'objet d'une réprimande.</p>
---	---

- Dans certaines énumérations, l'alternance du masculin et du féminin offre une solution intéressante. Cette pratique est néanmoins délicate, car il faut veiller à ne pas créer de confusion.

<p>Plutôt que :</p> <p>Les électriciens, les mécaniciens, les plâtriers, les charpentiers, les soudeurs et les briqueteurs-maçons qui travaillent sur les chantiers de l'Ontario gagnent de bons salaires.</p> <p>Rédacteurs, traducteurs, réviseurs et journalistes s'interrogent sur les façons de rendre les textes non sexistes.</p> <p>Musiciens, chanteurs, danseurs et animateurs ont collaboré à la réussite de ce téléthon.</p>	<p>Écrire :</p> <p>Les électriciens, les mécaniciennes, les plâtriers, les charpentières, les soudeurs et les briqueteuses-maçonnes qui travaillent sur les chantiers de l'Ontario gagnent de bons salaires.</p> <p>Rédactrices, traducteurs, réviseurs et journalistes s'interrogent sur les façons de rendre les textes non sexistes.</p> <p>Musiciens, chanteuses, danseurs et animatrices ont collaboré à la réussite de ce téléthon.</p>
---	--

- Dans certaines professions exercées en grande majorité par des femmes, le pronom féminin pluriel peut parfois être substitué au pronom masculin pluriel.

<p>Plutôt que :</p> <p>Le vote des infirmières et des infirmiers de l'Ontario aura lieu lundi. Elles et ils pourront ainsi s'exprimer pour ou contre la grève.</p>	<p>Écrire :</p> <p>Le vote des infirmières et des infirmiers de l'Ontario aura lieu lundi. Elles pourront ainsi s'exprimer pour ou contre la grève.</p>
---	--

2) Pour veiller à la qualité du style

- Si le contexte est clair et qu'il n'y a pas risque d'ambiguïté, supprimer certains éléments de la phrase.

<p>Plutôt que :</p> <p>Les cours choisis par l'étudiant ou l'étudiante devront répondre aux critères du programme.</p> <p>Les cotisations syndicales des employés et des employées de cette section sont utilisées de façon judicieuse.</p> <p>Les décisions prises par les dirigeants et les dirigeantes siégeant au conseil d'administration sont sans appel.</p> <p>Les techniciens et les techniciennes de l'hôpital ont été convoqués à une réunion. Peu d'entre eux ont répondu à l'appel.</p> <p>La ministre et son adjoint donneront une conférence de presse. La ministre et son adjoint y préciseront les objectifs du ministère.</p>	<p>Écrire :</p> <p>Les cours choisis devront répondre aux critères du programme.</p> <p>Les cotisations syndicales de cette section sont utilisées de façon judicieuse.</p> <p>Les décisions du conseil d'administration sont sans appel.</p> <p>Les techniciens et les techniciennes de l'hôpital ont été convoqués à une réunion. Peu ont répondu à l'appel.</p> <p>La ministre et son adjoint donneront une conférence de presse qui leur permettra de préciser les objectifs du ministère.</p>
--	--

• **Inverser l'ordre de la phrase.**

<p>Plutôt que :</p> <p>Les ministres devront assumer la charge de leur ministère. Ils seront nommés par le premier ministre.</p> <p>Les spécialistes ont été priés de remettre leur rapport dans le délai prescrit.</p> <p>Les documents ont été soumis aux commissaires pour qu'ils les approuvent.</p>	<p>Écrire :</p> <p>Les ministres devront assumer la charge de leur ministère. Le premier ministre procédera à leur nomination.</p> <p>On a prié les spécialistes de remettre leur rapport dans le délai prescrit.</p> <p>Les documents ont été soumis à l'approbation des commissaires.</p>
---	--

• **Faire alterner les doublets avec le pronom masculin pluriel.**

<p>Plutôt que :</p> <p>Les traducteurs et les traductrices sont invités à prendre la parole. Ils et elles pourront ainsi exprimer leurs inquiétudes.</p> <p>M^{me} Lefrançois et M. White ont les compétences nécessaires. Elle et il savent en effet faire face aux situations difficiles.</p> <p>La ministre et son adjoint donneront une conférence de presse. La ministre et son adjoint y préciseront les objectifs du ministère.</p>	<p>Écrire :</p> <p>Les traducteurs et les traductrices sont invités à prendre la parole. Ils pourront ainsi exprimer leurs inquiétudes.</p> <p>M^{me} Lefrançois et M. White ont les compétences nécessaires. Ils savent en effet faire face aux situations difficiles.</p> <p>La ministre et son adjoint donneront une conférence de presse au cours de laquelle ils préciseront les objectifs du ministère.</p>
---	--

- Favoriser le recours aux termes collectifs.

<p>Plutôt que :</p> <p>Le ministère est à la recherche de travailleurs et de travailleuses qualifiés.</p> <p>Les employés et les employées sont priés de se réunir à la cafétéria.</p> <p>Les étudiants et les étudiantes sont convoqués à une séance d'information.</p> <p>La ministre aimerait remercier les Ontariens et les Ontariennes de la confiance témoignée à son égard.</p> <p>Les répondants et les répondantes n'ont pas semblé saisir le sens des questions du sondage.</p>	<p>Écrire :</p> <p>Le ministère est à la recherche d'une main-d'œuvre qualifiée.</p> <p>Le personnel est prié de se réunir à la cafétéria.</p> <p>La population étudiante est convoquée à une séance d'information.</p> <p>La ministre aimerait remercier la population de l'Ontario de la confiance témoignée à son égard.</p> <p>Les personnes sondées n'ont pas semblé bien saisir le sens des questions.</p>
--	---

- Éviter l'emploi du doublet « hommes et femmes » pour désigner des personnes qui travaillent dans un même domaine.

<p>Plutôt que :</p> <p>Les hommes et les femmes de loi exercent une profession libérale.</p> <p>Les hommes et les femmes d'affaires de cette région ont su lui redonner son dynamisme économique.</p> <p>Les hommes et les femmes de lettres convoitent ce prix littéraire.</p> <p>Ce congrès réunit les hommes et les femmes de sciences des quatre coins du monde.</p>	<p>Écrire :</p> <p>Les juristes exercent une profession libérale.</p> <p>Les gens d'affaires de cette région ont su lui redonner son dynamisme économique.</p> <p>Les gens de lettres convoitent ce prix littéraire.</p> <p>Ce congrès réunit les scientifiques des quatre coins du monde.</p>
--	--

• Favoriser le recours à des désignations neutres.

<p>Plutôt que :</p> <p>Le formulaire doit être remis à tout employé ou toute employée qui le demande.</p> <p>Il ou elle n'a pas le droit d'exiger un remboursement.</p> <p>Le service compte un superviseur ou une superviseure et quatre préposés et préposées à l'achat.</p> <p>Chacun des membres de l'équipe doit se prononcer sur cette décision.</p> <p>De nombreux responsables de projet s'opposent à cette initiative.</p> <p>La signature du contrat se traduit par une obligation pour eux de respecter les échéances.</p>	<p>Écrire :</p> <p>Le formulaire doit être remis à quiconque le demande.</p> <p>Personne n'a le droit d'exiger un remboursement.</p> <p>Le service compte un poste de supervision et quatre personnes préposées à l'achat.</p> <p>Chaque membre de l'équipe doit se prononcer sur cette décision.</p> <p>Un bon nombre de responsables de projet s'opposent à cette initiative.</p> <p>La signature du contrat se traduit par une obligation de leur part de respecter les échéances.</p>
--	--

• Favoriser le recours à des éléments épiciènes pluriels.

<p>Plutôt que :</p> <p>Le ou la téléphoniste devra suivre un cours de formation.</p> <p>Le ou la responsable réunira les membres de son équipe.</p> <p>Le ou la contribuable a le droit de savoir à quoi servent ses impôts.</p>	<p>Écrire :</p> <p>Les téléphonistes devront suivre un cours de formation.</p> <p>Les responsables réuniront les membres de leur équipe.</p> <p>Les contribuables ont le droit de savoir à quoi servent leurs impôts.</p>
---	--

- Éviter la répétition de l'adjectif si le contexte est clair.

<p>Plutôt que :</p> <p>Le bureau est à la recherche d'une ouvrière spécialisée ou d'un ouvrier spécialisé.</p> <p>Les consommatrices averties et les consommateurs avertis évitent ces soldes frauduleux.</p> <p>Les étudiantes autorisées et les étudiants autorisés ont accès à ce local.</p>	<p>Écrire :</p> <p>Le bureau est à la recherche d'une ouvrière ou d'un ouvrier spécialisé.</p> <p>Les consommatrices et les consommateurs avertis évitent ces soldes frauduleux.</p> <p>Les étudiantes et les étudiants autorisés ont accès à ce local.</p>
--	--

- Faire preuve de créativité.

<p>Plutôt que :</p> <p>Ce cours vise à éveiller la curiosité des futurs journalistes des écoles de la province.</p> <p>La consultation effectuée par le ministère a permis aux intervenants et aux intervenantes d'exprimer leurs préoccupations.</p>	<p>Écrire :</p> <p>Ce cours vise à éveiller la curiosité des journalistes en herbe des écoles de la province.</p> <p>La consultation effectuée par le ministère a permis aux personnes concernées d'exprimer leurs préoccupations.</p>
---	--

3) Pour contourner les difficultés d'accord grammatical

- **On peut placer le substantif féminin ou le substantif masculin en premier, indifféremment, s'il n'y a pas d'accord grammatical à faire. En revanche, s'il y a accord grammatical, placer le substantif masculin près de l'adjectif ou du participe passé. (Au chapitre de l'accord des adjectifs et des participes passés, voir la recommandation générale n° 6.)**

Plutôt que :	Écrire :
Les candidats et les candidates inscrits à l'examen ont été convoqués.	Les candidates et les candidats inscrits à l'examen ont été convoqués.
Les enseignants et les enseignantes canadiens désapprouvent cette réforme.	Les enseignantes et les enseignants canadiens désapprouvent cette réforme.
<i>Cette stratégie de rédaction ne constitue pas toujours un bon choix, notamment lorsque l'ordre des mots traduit l'ordre des idées.</i>	

- **Quand on ne sait pas si le destinataire d'une lettre est un homme ou une femme, on doit essayer d'utiliser des tournures neutres.**

Plutôt que :	Écrire :
Madame, Monsieur,	Madame, Monsieur,
Vous êtes invité(e) à participer à une séance d'information, le 12 mars prochain.	Nous vous invitons à participer à une séance d'information, le 12 mars prochain.

- S'il y a comparaison d'un sujet féminin par rapport à un groupe mixte, il faut tourner la phrase au masculin afin d'éviter toute ambiguïté.

<p>Plutôt que :</p> <p>Dorothy Mackenzie Walton a été l'une des chefs du mouvement de l'après-guerre cherchant à éduquer la population canadienne. <i>[Est-ce à dire que ce mouvement n'a été dirigé que par des femmes?]</i></p> <p>Reconnue comme l'une des meilleures médaillistes internationales, Dora de Pédery-Hunt a exposé dans le monde entier. <i>[Était-elle l'une des meilleures parmi les femmes ou parmi les femmes aussi bien que les hommes?]</i></p> <p>La docteure Marie Bernier est une des médecins les plus réputées de la métropole.</p> <p>M^{me} Marchand est une des professeures de l'Université d'Ottawa.</p>	<p>Écrire :</p> <p>Dorothy Mackenzie Walton a été l'un des chefs du mouvement de l'après-guerre cherchant à éduquer la population canadienne.</p> <p>Reconnue comme l'un des meilleurs médaillistes internationaux, Dora de Pédery-Hunt a exposé dans le monde entier.</p> <p>La docteure Marie Bernier est un des médecins les plus réputés de la métropole.</p> <p>M^{me} Marchand est un des professeurs de l'Université d'Ottawa.</p> <p><i>Nota - On écrira toutefois :</i> M^{me} Marchand est une excellente professeure.</p>
---	---

4) Pour respecter les contraintes d'espace

- **Dans les formulaires, tableaux et banques de données, il est admis d'utiliser certains artifices graphiques, comme le trait d'union, afin de respecter les contraintes d'espace. Il est toutefois préférable, dans la mesure du possible, d'avoir recours à d'autres solutions, telles que l'usage de caractères plus fins ou une mise en page différente.**

Plutôt que :	Écrire :
Directeur	Directeur-trice
Secrétaire général	Secrétaire général-e
Adjoint administratif	Adjoint-e administratif-ive
Candidats	Candidats-es
Étudiants inscrits	Étudiants-es inscrits-es

Conclusion

Loin d'avoir épuisé toutes les méthodes et règles d'application de la féminisation aux titres et au discours, nous admettons que ce guide ne constitue qu'une étape de plus dans l'évolution normale de cette question qui exige un travail sans cesse renouvelé. Il y aura lieu de diversifier les exemples concrets et de poursuivre le travail déjà amorcé depuis de nombreuses années dans ce domaine.

Annexe A - Quelques liens utiles

- **Belgique - Service de la langue française**
<http://www.cfwb.be/franca/pg026.htm>
Mettre au féminin : Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre
<http://www.cfwb.be/franca/femini/feminin.htm>
- **Développement des ressources humaines Canada**
Classification nationale des professions
<http://www23.hrdc-drhc.gc.ca/2001/f/generic/welcome.shtml>
- **France - Académie française**
Questions courantes : féminisation, déclaration du 14 juin 1984
<http://www.academie-francaise.fr/langue/questions.html>
- **France - commission générale de terminologie et de néologie**
Rapport sur la féminisation des noms de fonction, métier, grade ou titre, octobre 1998
<http://www.culture.fr/culture/dglf/cogeter/feminisation/sommaire.html>
- **France - Institut National de la Langue Française**
<http://zeus.inalf.fr/gsovay/scripts/feminin.exe>
- **Le français en affaires au Québec**
Plan - Usages/Pratiques - La féminisation des titres et des fonctions
<http://francais-affaires.com>
- **Ontario - Direction générale de la condition féminine de l'Ontario**
À juste titre : guide de rédaction non sexiste
<http://www.ofa.gov.on.ca/francais/pub-titre.html>
- **Québec - Office de la langue française**
FAQ - Féminin des titres
<http://www.olf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/feminin/index.html>
- **Université du Québec à Montréal**
Secrétariat des instances - Guide de féminisation
<http://www.unites.uqam.ca/instances>

Note : En cas de doute concernant des formes féminines différentes pour un même titre, se reporter à la règle énoncée à la page 9.

Annexe B

Liste de professions, de métiers, de titres et d'appellations de personnes

La liste ci-dessous est loin d'être exhaustive. Elle donne néanmoins des exemples de noms de métiers, de professions, y compris les noms de professions réglementées en Ontario et les grades policiers, ainsi que certains titres de poste. Pour les termes qui ne figureraient pas dans cette liste nous vous recommandons de consulter d'abord *Le français au bureau* (voir Bibliographie, n° 25) et ensuite la *Classification nationale des professions* (voir Annexe A, p. 23).

Noter que quand deux formes féminines sont données, il s'agit de deux formes admises. Deux astérisques (**) renvoient à la recommandation générale n° 11, p. 6.

Hommes

abatteur
accessoiriste
accoucheur
acheteur
acrobate
acteur
actuaire
adjoint
adjoint administratif
adjoint de direction
adjoint parlementaire
adjudant
administrateur
affûteur
agent
agent à l'essai
agent auxiliaire
agent de bord
agent des Premières nations
agent-détective
agent immobilier
agent principal
agent provincial
agent spécial
agrégé
agriculteur
agronome
aide
aide-comptable
aide familial
aide-fermier

Femmes

abatteuse
accessoiriste
accoucheuse
acheteuse
acrobate
actrice
actuaire
adjointe
adjointe administrative
adjointe de direction
adjointe parlementaire
adjudante
administratrice
affûteuse
agente
agente à l'essai
agente auxiliaire
agente de bord
agente des Premières nations
agente-détective
agente immobilière
agente principale
agente provinciale
agente spéciale
agrégée
agricultrice
agronome
aide
aide-comptable
aide familiale
aide-fermière

aide médical
aide social
aide soignant
aiguilleur
ajusteur
amateur
ambassadeur
ambulancier
amiral
analyste
analyste financier
analyste-programmeur
anatomiste
animateur
annonceur
annonceur-présentateur

apiculteur
appareilleur
appariteur
applicateur
apprenti
arbitre
arboriculteur
archéologue
architecte
archiviste
armurier
arpenteur
arpenteur-géomètre
arrangeur
artisan
artiste
artiste peintre
assembleur
assesseur
assistant
assistant dentaire
assistant social
assureur
assureur-vie
astrologue
astronome
athlète
attaché
attaché de direction
audiologiste
audioprothésiste
auditeur

aide médicale
aide sociale
aide soignante
aiguilleuse
ajusteuse
amatrice
ambassadrice
ambulancière
amirale
analyste
analyste financière
analyste-programmeuse
anatomiste
animatrice
annonceuse; annonceure
annonceuse-présentatrice;
annonceure-présentatrice
apicultrice
appareilleuse
apparitrice
applicatrice
apprentie
arbitre
arboricultrice
archéologue
architecte
archiviste
armurière
arpenteuse
arpenteuse-géomètre
arrangeuse
artisane
artiste
artiste peintre
assembleuse
assesseuse
assistante
assistante dentaire
assistante sociale
assureuse; assureuse
assureuse-vie; assureuse-vie
astrologue
astronome
athlète
attachée
attachée de direction
audiologiste
audioprothésiste
auditrice

aumônier
auteur
auxiliaire
auxiliaire commercial
auxiliaire de recherche
auxiliaire médical
aviculteur
avocat
bactériologiste
bagagiste
banquier
barragiste
bâtonnier
bénéficiaire
bibliothécaire
bijoutier
bijoutier-artisan
biologiste
blanchisseur
bobinier
botaniste
bottier
boucher
boulangier
boulangier-pâtissier
bouquetier
boursier
boutefeue
boxeur
brigadier
briqueteur
briqueteur-maçon
brodeur
bruiteur
buandier
bûcheron
câbleur
cadet
cadre
cadreur
caissier
calorifugeur
camelot
camionneur
candidat
capitaine
caporal
cardiologue
caricaturiste
carreleur

aumônière
auteure
auxiliaire
auxiliaire commerciale
auxiliaire de recherche
auxiliaire médicale
avicultrice
avocate
bactériologiste
bagagiste
banquière
barragiste
bâtonnière
bénéficiaire
bibliothécaire
bijoutière
bijoutière-artisane
biologiste
blanchisseuse
bobinière
botaniste
bottière
bouchère
boulangère
boulangère-pâtissière
bouquetière
boursière
boutefeue
boxeuse
brigadière
briqueteuse
briqueteuse-maçonne
brodeuse
bruiteuse
buandière
bûcheronne
câbleuse
cadette
cadre
cadreuse
caissière
calorifugeuse
camelot
camionneuse
candidate
capitaine
caporale
cardiologue
caricaturiste
carreleuse

carrossier
carrossier automobile
cartographe
cartonnier
cavalier
caviste
cégéprien
censeur
céramiste
champignonniste
chanteur
chargé
chargé de cours
chargé de projet
chargeur
charpentier
charpentier-menuisier général
chasseur
chaudronnier
chaudronnier de construction
chauffeur de camion
chef
chef de cabinet
chef d'établissement
chercheur
chiffreur
chimiste
chiropraticien
chirurgien
chirurgien dentiste
chômeur
chorégraphe
chroniqueur
chronométréur
citoyen
clicheur
client**
codeur
coiffeur
collaborateur
collègue
colleur
colonel
coloriste
combattant
comédien
commandant
commerçant
commerçant de véhicules automobiles
commis

carrossière
carrossière automobile
cartographe
cartonnière
cavalière
caviste
cégépienne
censeuse
céramiste
champignonniste
chanteuse; cantatrice (chant classique)
chargée
chargée de cours
chargée de projet
chargeuse
charpentière
charpentière-menuisière générale
chasseuse
chaudronnière
chaudronnière de construction
chauffeuse de camion
chef
chef de cabinet
chef d'établissement
chercheuse
chiffreuse
chimiste
chiropraticienne
chirurgienne
chirurgienne dentiste
chômeuse
chorégraphe
chroniqueuse
chronométréuse
citoyenne
clicheuse
cliente**
codeuse
coiffeuse
collaboratrice
collègue
colleuse
colonelle
coloriste
combattante
comédienne
commandante
commerçante
commerçante de véhicules automobiles
commis

commissaire
commissaire des incendies
commis-vendeur
communicateur
compositeur
comptable
concepteur
cessionnaire
concierge
conditionneur
conducteur
conducteur d'engins de levage
confectionneur
conférencier
confiseur
confrère
conjoint
conseil
conseil juridique
conseiller
conseiller législatif
conseiller municipal
conservateur
consommateur
constructeur
consul
consultant
contractuel
contremaître
contribuable
contrôleur
coopérant
coordonnateur
coparticipant
copiste
cordonnier
coroner
correcteur
correspondancier
correspondant
costumier
couleur
coupeur
coureur
courtier
courtier d'assurances
courtier en hypothèques
courtier en prêts
couseur
couturier

commissaire
commissaire des incendies
commis-vendeuse
communicatrice
compositrice
comptable
conceptrice
cessionnaire
concierge
conditionneuse
conductrice
conductrice d'engins de levage
confectionneuse
conférencière
confiseuse
consœur
conjointe
conseil
conseil juridique
conseillère
conseillère législative
conseillère municipale
conservatrice
consommatrice
constructrice
consule
consultante
contractuelle
contremaîtresse; contremaître
contribuable
contrôleuse
coopérante
coordonnatrice
coparticipante
copiste
cordonnrière
coroner
correctrice
correspondancière
correspondante
costumière
couleuse
coupeuse
coureuse
courtière
courtière d'assurances
courtière en hypothèques
courtière en prêts
couseuse
couturière

couvreur	couvreuse
créateur	créatrice
crémier	crémière
criminel	criminelle
critique	critique
crocheteur	crocheteuse
cueilleur	cueilleuse
cuiseur	cuisseuse
cuisinier	cuisinière
cultivateur	cultivatrice
curateur	curatrice
cytologiste	cytologiste
dactylographe	dactylographe
danseur	danseuse
danseur de ballet	ballerine
débardeur	débardeuse
décorateur	décoratrice
découpeur	découpeuse
découvreur	découvreuse
décrocheur	décrocheuse
délégant	délégante
délégataire	délégataire
délégué	déléguée
délinquant	délinquante
demandeur	demandeuse; demanderesse (sens juridique)
déménageur	déménageuse
démonstrateur	démonstratrice
dentiste	dentiste
denturologiste	denturologiste
déontologue	déontologue
dépanneur	dépanneuse
dépisteur	dépisteuse
député	députée
dessinateur	dessinatrice
dessinateur-modeliste	dessinatrice-modeliste
destinataire	destinataire
détective	détective
détenteur	détentric
détenu	détenue
développeur	développeuse
dévideur	dévideuse
diététiste	diététiste
dignitaire	dignitaire
diplomate	diplomate
diplômé	diplômée
directeur	directrice
directeur de l'information	directrice de l'information
directeur de services funéraires	directrice de services funéraires
directeur général	directrice générale
directeur-gérant	directrice-gérante

dirigeant	dirigeante
docteur	docteure
documentaliste	documentaliste
domestique	domestique
doreur	doreuse
doubleur	doubleuse
doyen	doyenne
draveur	draveuse
ébarbeur	ébarbeuse
ébéniste	ébéniste
éboueur	éboueuse
échevin	échevine
éclairagiste	éclairagiste
écolier	écolière
économe	économe
économiste	économiste
économiste-conseil	économiste-conseil
écrivain	écrivaine
éditorialiste	éditorialiste
éducateur	éducatrice
électeur	électrice
électricien	électricienne
électricien industriel	électricienne industrielle
électromécanicien	électromécanicienne
élève	élève
éleveur	éleveuse
émailleur	émailleuse
emballeur	emballeuse
embaumeur	embaumeuse
émetteur	émettrice
employé	employée
employeur**	employeuse**
emprunteur	emprunteuse
encanteur	encanteuse
encastreur	encasteuse
enquêteur	enquêteuse (police; réglementation); enquêtrice (sondage)
enseignant	enseignante
entraîneur	entraîneuse
entrepreneur	entrepreneuse
équarisseur	équarisseuse
équilibriste	équilibriste
ergothérapeute	ergothérapeute
essayeur	essayeuse
esthéticien	esthéticienne
estimateur	estimatrice
étalagiste	étalagiste
étiqueteur	étiqueteuse
étudiant	étudiante
évaluateur	évaluatrice
examineur	examinatrice

exécuteur	exécutrice
expéditionnaire	expéditionnaire
expert	experte
exploitant	exploitante
fabricant	fabricante
façonneur	façonneuse
façonnier	façonnière
facteur	factrice
facturier	facturière
ferblantier	ferblantière
ferronnier	ferronnière
fiduciaire	fiduciaire
fileur	fileuse
financier	financière
finissant	finissante
finisseur	finisseuse
fleuriste	fleuriste
flotteur	flotteuse
fonctionnaire	fonctionnaire
fondeur	fondeuse
forestier	forestière
foreur-soudeur	foreuse-soudeuse
forgeron	forgeronne
formateur	formatrice
formeur	formeuse
fournisseur**	fournisseuse**
fourreur	fourreuse
fourreur-modeliste	fourreuse-modeliste
fraiseur	fraiseuse
frigoriste	frigoriste
fromager	fromagère
funambule	funambule
garagiste	garagiste
garde	garde
garde-chasse	garde-chasse
garde forestier	garde forestière
garde-malade	garde-malade
gardien	gardienne
garnisseur	garnisseuse
gaufreur	gaufreuse
général	générale
généticien	généticienne
géographe	géographe
géologue	géologue
géomètre	géomètre
géophysicien	géophysicienne
géoscientifique	géoscientifique
gérant	gérante
gestionnaire	gestionnaire
golfeur	golfeuse

gouverneur	gouverneure
graphiste	graphiste
graveur	graveuse
greffier	greffière
guérisseur	guérisseuse
guetteur	guetteuse
guide	guide
guide-interprète	guide-interprète
habilleur	habilleuse
homme d'affaires	femme d'affaires
horloger	horlogère
horticulteur	horticultrice
hôte (qui reçoit)	hôtesse
hôte (qui est reçu)	hôte
hôte d'accueil	hôtesse d'accueil
hôtelier	hôtelière
huileur	huileuse
huissier	huissière
hydrographe	hydrographe
hygiéniste	hygiéniste
hygiéniste dentaire	hygiéniste dentaire
illustrateur	illustratrice
imprimeur	imprimeuse
incrusteur	incrusteuse
indicateur	indicatrice
industriel	industrielle
infirmier	infirmière
infirmier praticien	infirmière praticienne
informaticien	informaticienne
ingénieur	ingénieure
inspecteur	inspectrice
inspecteur-détective	inspectrice-détective
inspecteur en chef	inspectrice en chef
installateur	installatrice
installateur de revêtement de sol	installatrice de revêtement de sol
installateur de systèmes de protection contre les incendies	installatrice de systèmes de protection contre les incendies
instituteur	institutrice
instructeur	instructrice
instrumentiste	instrumentiste
intendant	intendante
intéressé	intéressée
intérimaire	intérimaire
interlocuteur	interlocutrice
internaute	internaute
interne	interne
interprète	interprète
intervenant	intervenante
investisseur **	investisseuse **
jardinier	jardinière
jointoyeur	jointoyeuse

jongleur
journaliste
juge
juge de paix
juré
juriste
kinésithérapeute
laborantin
lamineur
laveur
lecteur
lettreur
leveur
lieutenant
lieutenant-gouverneur
linguiste
locataire
locuteur
luthier
machiniste
maçon
magasinier
magistrat
maire
maître
maître boucher
maître-chien
maître de ballet
maître de cale sèche
maître de cérémonie
maître d'écurie
maître de poste
maître d'équipage
maître d'hôtel
maître d'ouvrage
maître dragueur
maître draveur
maître électricien
maître fourreur
maître nageur
mandataire
mannequin
manœuvre
manucure
manutentionnaire
maquettiste
maquilleur
maraîcher
marathonien
marchand

jongleuse
journaliste
juge
juge de paix
jurée
juriste
kinésithérapeute
laborantine
lamineuse
laveuse
lectrice
lettreuse
leveuse
lieutenante
lieutenante-gouverneure
linguiste
locataire
locutrice
luthière
machiniste
maçonne
magasinière
magistrate
maïresse
maître; maîtresse (voir p.11 et exemples ci-dessous)
maître bouchère
maître-chien
maîtresse de ballet
maîtresse de cale sèche
maîtresse de cérémonie
maître d'écurie
maître de poste
maître d'équipage; maîtresse d'équipage
maître d'hôtel
maître d'ouvrage
maître dragueuse
maîtresse draveuse
maître électricienne
maître fourreuse
maître nageuse
mandataire
mannequin
manœuvre
manucure
manutentionnaire
maquettiste
maquilleuse
maraîchère
marathonienne
marchande

maréchal-ferrant
marin
marin pêcheur
marqueur
masseur
massothérapeute
matelot
mathématicien
matriceur
mécanicien
mécanicien de motocyclettes, de bateaux à moteur et de
petits moteurs
mécanicien d'entretien des bâtiments
mécanicien des métaux
mécanicien d'exploitation
mécanicien en réfrigération et en climatisation
mécanicien-monteur de construction
mécanicien-monteur industriel
mécanographe
médailliste
médecin
médecin vétérinaire
médiateur
membre
meneur
menuisier
menuisier industriel
messenger
mesureur
métallurgiste
météorologiste
météorologue
metteur en scène
meuleur
meunier
microbiologiste
mineur (mines)
ministre
modèle
modeleur
modéliste
modiste
moniteur
monotypiste
monteur
monteur de barres d'armature
monteur de lignes sous tension
monteur de tuyaux
mouleur
mouliste

maréchale-ferrante
marin
marin pêcheuse
marqueuse
masseuse
massothérapeute
matelot
mathématicienne
matriceuse
mécanicienne
mécanicienne de motocyclettes, de bateaux à moteur et de
petits moteurs
mécanicienne d'entretien des bâtiments
mécanicienne des métaux
mécanicienne d'exploitation
mécanicienne en réfrigération et en climatisation
mécanicienne-monteuse de construction
mécanicienne-monteuse industrielle
mécanographe
médailliste
médecin
médecin vétérinaire
médiatrice
membre
meneuse
menuisière
menuisière industrielle
messagère
mesureuse
métallurgiste
météorologiste
météorologue
metteuse en scène; metteuse en scène
meuleuse
meunière
microbiologiste
mineuse
ministre
modèle
modeleuse
modéliste
modiste
monitrice
monotypiste
monteuse
monteuse de barres d'armature
monteuse de lignes sous tension
monteuse de tuyaux
mouleuse
mouliste

mousse
musicien
narrateur
naturaliste
navetteur
navigateur
négociateur
nettoyeur
notaire
nouvelliste
novice
oculiste
officiel
officier
ombudsman
omnipraticien
opérateur
opérateur de générateur de force motrice
opérateur de prises de vue
opticien
optométriste
orateur
orchestrateur
orfèvre
orienteur
orthésiste
orthodontiste
orthopédiste
orthophoniste
ostéopathe
ostéopraticien
ostréiculteur
ouilleur
ouvreur
ouvrier
partenaire
participant
particulier
pathologiste
patient
pâtissier
patron
patronnier
patrouilleur
payeur
paysagiste
pêcheur
pédagogue
pédicure
pédologue

mousse
musicienne
narratrice
naturaliste
navetteuse
navigatrice
négociatrice
nettoyeuse
notaire
nouvelliste
novice
oculiste
officielle
officière
ombudsman
omnipraticienne
opératrice
opératrice de générateur de force motrice
opératrice de prises de vue
opticienne
optométriste
oratrice
orchestratrice
orfèvre
orienteuse
orthésiste
orthodontiste
orthopédiste
orthophoniste
ostéopathe
ostéopraticienne
ostréicultrice
ouilleuse
ouvreuse
ouvrière
partenaire
participante
particulière
pathologiste
patiente
pâtissière
patronne
patronnière
patrouilleuse
payeuse
paysagiste
pêcheuse
pédagogue
pédicure
pédologue

peintre
peintre-décorateur
pelliculeur
pépiniériste
perforateur
perruquier
peseur
pharmacien
pharmacologiste
photocopiste
photographe
physicien
physiologiste
physiothérapeute
phytobiologiste
phytopathologiste
pigiste
pilote
piqueur
pisciculteur
plaignant
plâtrier
plier
plisseur
plombier
plongeur
pocheur
podologue
poète
poinçonneur
pointeur
poissonnier
policier
pompiers
portraitiste
poseur
poseur de panneaux muraux secs, de carreaux
acoustiques et de lattes
postulant
potier
pourvoyeur
praticien
prédécesseur
préfet
premier ministre
préposé
président
presseur
procureur
procureur général

peintre
peintre-décoratrice
pelliculeuse
pépiniériste
perforatrice
perruquière
peseuse
pharmacienne
pharmacologiste
photocopiste
photographe
physicienne
physiologiste
physiothérapeute
phytobiologiste
phytopathologiste
pigiste
pilote
piqueuse
piscicultrice
plaignante
plâtrière
plieuse
plisseuse
plombière
plongeuse
pocheuse
podologue
poète
poinçonneuse
pointeuse
poissonnière
policière
pompière
portraitiste
poseuse
poseuse de panneaux muraux secs, de carreaux
acoustiques et de lattes
postulante
potière
pourvoyeuse
praticienne
prédécesseuse
préfète
première ministre
préposée
présidente
presseuse
procureure
procureure générale

producteur	productrice
professeur	professeure
professeur-chercheur	professeure-chercheuse
professionnel	professionnelle
programmeur	programmeuse
projectionniste	projectionniste
propriétaire	propriétaire
prospecteur	prospectrice
protonotaire	protonotaire
psychologue	psychologue
psychotechnicien	psychotechnicienne
puériculteur	puéricultrice
puisatier	puisatière
pupitreur	pupitreuse
rabatteur	rabatteuse
raccommodeur	raccommodeuse
radiologue	radiologue
réalisateur	réalisatrice
réceptionnaire	réceptionnaire
réceptionniste	réceptionniste
réceptionniste-téléphoniste	réceptionniste-téléphoniste
recouvreur	recouvreuse
recruteur	recrutrice
recteur	rectrice
rectifieur	rectifieuse
rédacteur	rédactrice
rééducateur	rééducatrice
régisseur	régisseuse
registraire	registraire
registrator	registrateuse
régleur	régleuse
régulateur	régulatrice
rembourreur	rembourreuse
remplaçant	remplaçante
réparateur	réparatrice
répartiteur	répartitrice
repasseur	repasseuse
répétiteur	répétitrice
répondant	répondante
reporteur	reporteuse
représentant	représentante
requérant	requérante
résident	résidente
responsable	responsable
restaurateur	restauratrice
retoucheur	retoucheuse
réviseur	révisseuse
rouleur	rouleuse
sacristain	sacristine; sacristaine
sapeur-pompier	sapeuse-pompière

sauveteur
savant
scénariste
scieur
scrutateur
sculpteur
second
secouriste
secrétaire
secrétaire administratif
secrétaire de direction
secrétaire général
secrétaire juridique
secrétaire-trésorier
sénateur
sergent
sergent-chef
sergent d'état-major
sergent-détective
sergent-major
serrurier
sertisseur
serveur
serveur de bar
signataire
sismologue
sociologue
soigneur
soldat
solliciteur général
soudeur
souffleur
souffleur de verre
sous-chef
sous-directeur
sous-ministre
sous-ministre adjoint
sous-procureur général
soussigné
sous-commissaire
sous-solliciteur général
sous-traitant
spécialiste
spécialiste du câblage de réseaux
spectateur
stagiaire
standardiste
statisticien
sténo-dactylographe
sténographe

sauveteuse
savante
scénariste
scieuse
scrutatrice
sculptrice; sculpteure
seconde
secouriste
secrétaire
secrétaire administrative
secrétaire de direction
secrétaire générale
secrétaire juridique
secrétaire-trésorière
sénatrice
sergente
sergente-chef
sergente d'état-major
sergente-détective
sergente-major
serrurière
sertisseuse
serveuse
serveuse de bar
signataire
sismologue
sociologue
soigneuse
soldate
solliciteuse générale
soudeuse
souffleuse
souffleuse de verre
sous-chef
sous-directrice
sous-ministre
sous-ministre adjointe
sous-procureure générale
soussignée
sous-commissaire
sous-solliciteuse générale
sous-traitante
spécialiste
spécialiste du câblage de réseaux
spectatrice
stagiaire
standardiste
statisticienne
sténo-dactylographe
sténographe

sténographe judiciaire
substitut
successeur
supérieur
superviseur
surintendant
surintendant d'état-major
surintendant-détective
surintendant en chef
surveillant
tailleur
tanneur
tapissier
tarificateur
taxidermiste
technicien
technicien de chariot élévateur
technicien d'entretien automobile
technicien d'entretien de camions et d'autocars
technicien de laboratoire
technicien de machines agricoles
technicien de matériel lourd
technicien de service d'appareils domestiques
technicien en systèmes de bâtiments
technicien en travail social
technologue
technologue dentaire
technologue en radiation médicale
teinturier
télégraphiste
téléphoniste
témoin
terminologue
thanatologue
thanatopracteur
thérapeute respiratoire
tireur de joints
tisserand
tisseur
titulaire
tôlier
topographe
toponymiste
torréfieur
touriste
tourneur
traceur
traducteur
traiteur
trappeur

sténographe judiciaire
substitut
successeuse
supérieure
superviseuse
surintendante
surintendante d'état-major
surintendante-détective
surintendante en chef
surveillante
tailleuse
tanneuse
tapissière
tarificatrice
taxidermiste
technicienne
technicienne de chariot élévateur
technicienne d'entretien automobile
technicienne d'entretien de camions et d'autocars
technicienne de laboratoire
technicienne de machines agricoles
technicienne de matériel lourd
technicienne de service d'appareils domestiques
technicienne en systèmes de bâtiments
technicienne en travail social
technologue
technologue dentaire
technologue en radiation médicale
teinturière
télégraphiste
téléphoniste
témoin
terminologue
thanatologue
thanatopractrice
thérapeute respiratoire
tirseuse de joints
tisserande
tisseuse
titulaire
tôlière
topographe
toponymiste
torréfieuse
touriste
tourneuse
traceuse
traductrice
traiteuse
trappeuse

travailleur
travailleur social
tréfileur
trempeur
treuilliste
tricoteur
trieur
tuteur
tuyauteur
typographe
urbaniste
usager
utilisateur
vendeur
vérificateur
vernisser
vétérinaire
vitrier
vice-président
viticulteur
voyageur
voyageur de commerce
webmestre
zoologiste

travailleuse
travailleuse sociale
tréfileuse
trempeuse
treuilliste
tricoteuse
trieuse
tutrice
tuyauteuse
typographe
urbaniste
usagère
utilisatrice
vendeuse
vérificatrice
vernisserieuse
vétérinaire
vitrière
vice-présidente
viticultrice
voyageuse
voyageuse de commerce
webmestre
zoologiste

Bibliographie

1. BECQUER, Annie, Bernard Cerquiglini, Nicole Cholewka, Centre national de la recherche scientifique (France), Institut national de la langue française (France). *Femme, j'écris ton nom... : guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, 1999. Sur Internet <URL:<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/994001174.shtml> >.
2. BELGIQUE. COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE. *Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 1993 établissant les règles de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, Bruxelles, Communauté française de Belgique, déc. 1993 (consulté le 31-10-2000). Sur Internet : <URL:<http://www.cfwb.be/franca/publicat/pg006.htm>>.
3. BELGIQUE. COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE. *Décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, Bruxelles, Communauté française de Belgique, juin 1993 (consulté le 31-10-2000). Sur Internet : <URL:<http://www.cfwb.be/franca/publicat/pg005.htm>>.
4. CANADA. CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN SUR LA SITUATION DE LA FEMME. *Vers un langage non sexiste*, Ottawa, mars 1984, 13 p.
5. CANADA. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES. *Classification nationale des professions : index des appellations d'emplois*, Ottawa, 1993, 302 p. Sur Internet : <URL:<http://www23.hrdc-drhc.gc.ca/2001/f/index/index.shtml>>.
6. CANADA. MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION. *Élimination de stéréotypes sexuels : lignes directrices touchant les communications*, 1983, 22 p.
7. CANADA. SECRÉTARIAT D'ÉTAT. *Féminisation : lignes directrices pour la rédaction de textes*, Hull, s. d., 30 p.
8. CANADA. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA. BUREAU DE LA TRADUCTION. *Le guide du rédacteur*, Ottawa, le Ministère, 1996, 319 p.
9. DESROSIERS, Jacques. « Voisinage et collisions », dans *L'Actualité terminologique*, vol. 33, n° 3, septembre 2000.
10. DUBUC, Robert. « La féminisation des titres », dans *C'est-à-dire...*, Montréal, vol. XII, n° 4, 1980, p. 1 et 2.

11. DUPUIS, Henriette. « Les titres féminins : état de la question en France et au Québec », dans *Terminogramme*, n° 28, mars 1985, p. 1 à 4.
12. DUPUIS, Henriette. « Problématique de la féminisation des titres », dans *Terminogramme*, n° 17, mars 1983, p. 1 à 3.
13. FRANCE. ACADÉMIE FRANÇAISE. *Questions courantes*, Paris, Académie française, s.d. (consulté le 15-11-2000). Sur Internet : <URL:<http://www.academie-francaise.fr/langue/questions.html>>.
14. FRANCE. COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE. *Rapport sur la féminisation des noms de fonction, métier, grade ou titre*, octobre 1998. Sur Internet : <URL:<http://www.culture.fr/culture/dglf/cogeter/feminisation/sommaire.html>>.
15. GREVISSE, Maurice. *Le bon usage : grammaire française*, 13^e éd., Paris - Louvain-la-Neuve, Éditions Duculot, 1993.
16. HANSE, Joseph. *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, 4^e éd., Bruxelles, Éditions De Boeck Duculot, 2000, p. 272 à 274.
17. LABROSSE, Céline. « Et si le masculin ne l'emportait plus nécessairement sur le féminin? », dans *L'Actualité terminologique*, vol. 33, n° 3, septembre 2000.
18. LABROSSE, Céline. « Le mot "professionnèle" va à contre-courant de la "grammatocratie" », *La Presse*, 19 décembre 1998.
19. LABROSSE, Céline. *Pour une grammaire non sexiste*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 1996. 106 p.
20. *Le Nouveau Petit Robert*, nouvelle édition remaniée et amplifiée, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2000, 2841 p.
21. ONTARIO. DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONDITION FÉMININE DE L'ONTARIO. *À juste titre : guide de rédaction non sexiste*, Toronto, Office des affaires francophones, 1998, 34 p. Sur Internet : <URL:<http://www.ofa.gov.on.ca/francais/pub-titre.html>>.
22. POTVIN, Robert. « La désignation des emplois au féminin », dans *L'Actualité terminologique*, vol. 16, n° 2, février-mars 1983.
23. QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Pour un genre à part entière : guide pour la rédaction de textes non sexistes*, Québec, le Ministère, 1988, 36 p.
24. QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Au féminin : guide de féminisation des titres de fonction et des textes*, Québec, Les publications du Québec, 1991, 34 p.

25. QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Le français au bureau*, Sainte-Foy, Les publications du Québec, 2000, 503 p.
26. QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques*, Québec, 1982, p. 16, n° 38 et p. 50 n° 417.
27. QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Titres et fonctions au féminin : essai d'orientation de l'usage*, Québec, 4 avril 1986 (décision n° 86-217-253), 71 p.
28. SAUVÉ, Madeleine. « La féminisation des titres », dans *Observations grammaticales et terminologiques*, Université de Montréal, fiches n^{os} 148-152, septembre-novembre 1980.
29. SERRÉ, Robert. *Le langage non sexiste : atelier de rédaction administrative*, Bureau de traduction de l'Université d'Ottawa, Ottawa, juillet 1988, 7 p.
30. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL. *Guide de féminisation*, Montréal, UQAM, févr. 1998 (consulté le 3-11-2000). Sur Internet :
<URL: http://www.unites.uqam.ca/instances/guide/guide_feminisation.html>